

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 6

Anhang: [Pages locales] : Paris
Autor: Silvagni-Schenk, Nelly / Ziegler, F.de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

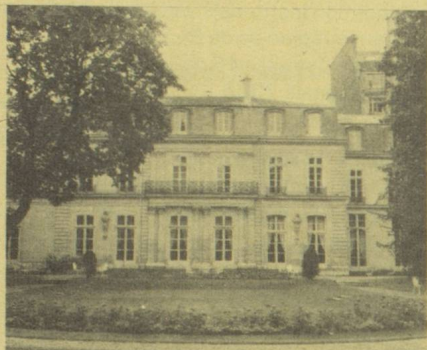
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'Ambassade de Suisse en France



**142, rue de Grenelle
75007 PARIS**
☎ 550.34.46

CHANGEMENT D'ADRESSE : Communication importante aux immatriculés

Une nouvelle instruction du Département fédéral des Affaires étrangères, en vigueur depuis le 1^{er} mai 1985, stipule que les ressortissants suisses seront désormais radiés automatiquement du rôle d'immatriculation des représentations suisses s'ils sont partis sans laisser d'adresse et qu'un envoi (y compris le *Messenger Suisse*) est renvoyé à l'expéditeur parce qu'il n'a pas pu être remis à son destinataire. Il ne sera plus expédié de lettres pour rechercher les immatriculés, chacun étant désormais seul responsable d'indiquer son adresse exacte (avec numéro de téléphone) à la représentation.

Tous les immatriculés sont donc invités à annoncer de leur propre chef chaque changement de domicile à l'Ambassade ou au Consulat compétent.

Merci de votre attention.

OBLIGATIONS MILITAIRES

Avis aux jeunes double-nationaux franco-suisses
qui atteindront 19 ans en 1985

A toutes fins utiles, je vous rappelle que tout citoyen suisse est soumis aux obligations militaires dès le début de l'année où il atteint ses 20 ans, âge de la majorité en droit suisse. Les Suisses domiciliés à l'étranger, à l'exception des frontaliers, sont dispensés du service personnel. En lieu et place, ils doivent fournir annuellement une compensation pécuniaire, à moins qu'ils justifient au début de l'année d'assujettissement d'un domicile à l'étranger de plus de 3 ans consécutifs.

Par ailleurs, selon la Convention entre la Suisse et la France relative au service militaire des double-nationaux du 1.8.58 (publiée dans le *Journal Officiel* des 2.9.59 (page 8612) et 26.6.63 (page 5614) ainsi qu'à la page 191 du « Code du service national », édition 1980), le **double national franco-suisse** est tenu d'accomplir ses obligations militaires légales dans l'Etat où il a sa **résidence permanente** à l'âge de **19 ans révolus** (art. 2/§1).

Au sens de la Convention, le fait de fréquenter un établissement d'enseignement, un hôpital, une maison de cure ou de convalescence ou d'autres établissements analogues, ainsi que le fait d'être placé dans un établissement d'éducation ou une maison de détention sur le territoire d'un Etat, ne constitue pas une résidence permanente. Il en est de même des stages effectués pour des raisons familiales, industrielles, commerciales, agricoles, religieuses ou similaires (art. 2/§2 de l'Arrangement Administratif).

Pour être mis au bénéfice de la Convention, vous devez justifier de cette résidence par la production d'un « Certificat de résidence modèle A » que vous obtenez **auprès de la Préfecture** dans la circonscription de laquelle vous avez été recensé (art. 3/§1 de l'Arrangement Administratif). Le certificat de résidence modèle A doit être conforme au spécimen ci-après et vous devez l'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire où vos parents sont immatriculés.

Afin de permettre à cette dernière représentation de déterminer votre situation militaire envers la Suisse, vous voudrez bien dès lors : soit : lui faire parvenir **dès que vous aurez 19 ans révolus**, le certificat de résidence mentionné plus haut, soit répondre aux questions suivantes :

1. Depuis quelle date êtes-vous domicilié sans interruption en France ?
2. Etes-vous « frontalier » ? Si oui quelle est l'adresse de votre employeur en Suisse ?

Aucun avis individuel n'est plus envoyé depuis le 1^{er} janvier 1984.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire en France dont vous dépendez.

F. de Ziegler
Ambassadeur de Suisse

CERTIFICAT DE RESIDENCE MODELE A

prévu par l'article 3, § 1, de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-suisse relative au service militaire des doubles-nationaux.

Le
Certifie que le nommé (nom et prénom)

Né à
le
Fils de
et de

Ayant déclaré avoir à 19 ans sa résidence permanente à
est tenu d'effectuer son service militaire actif dans les Forces Armées Françaises. Il a été inscrit sur les listes de recrutement en vue de son appel ultérieur sous les drapeaux.

A
le

1) Attaché de l'Autorité ayant établi le certificat.

2) Désignation de l'Autorité susvisée.

3) Signature et timbre de l'Autorité ayant établi le certificat.

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Les jeunes gens, garçons et filles, possédant la nationalité suisse dès leur naissance, et qui se trouvent dans l'une des situations énoncées ci-dessous, ont la possibilité, en vertu du code de la nationalité française, de décliner ou de répudier cette nationalité qui leur sera automatiquement acquise, s'ils ne font aucune démarche, dès l'âge de la majorité selon la loi française (18 ans).

Peuvent toutefois décliner la nationalité française :

- les enfants nés en France de parents étrangers nés hors de France, si, à 18 ans, ils ont leur résidence en France et l'y ont eue pendant les cinq années qui précèdent ;

- les enfants nés hors de France, si un seul des parents est français ;

- les enfants nés en France, si un seul des parent y est également né.

Des renseignements complémentaires sur les démarches à accomplir avant l'âge de 18 ans révolus, peuvent être obtenus auprès de la représentation diplomatique ou consulaire compétente.

Le fait de ne pas décliner ou de ne pas répudier la nationalité française ne fait pas perdre à l'intéressé (e) sa nationalité suisse.



Fin des communications officielles



27^e Congrès de l'Union des Suisses de France (USF)

Le 27^e Congrès de l'USF a tenu ses assises les 4 et 5 mai au Chalet du Cercle Suisse du Pays de Gex, remarquable réalisation due au bénévolat de ses membres. Il nous plaît de mentionner ici en particulier M. et Mme Gonin qui ont tant contribué à la construction de ce chalet et notamment à sa décoration.

Evidemment décentralisé, ce Congrès réunit toutefois 54 délégués des Sociétés Suisses de France, quorum atteint pour délibérer valablement. Etaient également présents : M. l'Ambassadeur François de Ziegler, M. le Ministre Max Leippert, représentant le DFAE, le Prof. Walther Hofer, président de l'Organisation des Suisses de l'Etranger (OSE), M. Marcel Ney, directeur du Secrétariat des Suisses de l'Etranger (SE), M. Marcel Gehrig, président d'honneur de l'USF, M. Benito Invernizzi et les onze consuls suisses de France.

Le Congrès débuta, comme à l'accoutumée, par des paroles de bienvenue de différents orateurs : MM. Dayer, président de la Société suisse de Gex, Bruno Schneider, président du Comité d'organisation, Jean-François Jacot, président de l'USF et l'Ambassadeur F. de Ziegler qui rappela que c'était le huitième Congrès auquel il assistait : « Nous constatons une complexité des problèmes. A Paris, nous avons une vue centralisée des problèmes, mais l'entente qui existe entre les représentations officielles et les communautés témoignent que nous sommes tous des Confédérés. Puisse ce dialogue se développer sans cesse... ». Puis, M. W. Hofer, président de l'OSE, adressa la parole aux congressistes en soulignant le travail accompli par l'organisation qu'il dirige dans les nombreux problèmes concernant la Nationalité, la double imposition, le droit de vote, problèmes qui furent remarquablement évoqués dans le rapport très précis de M. Ryniker sur les travaux de la Commission des Suisses de l'Etranger (CSE). En ce qui concerne tout spécialement le droit de vote des Suisses de l'Etranger, il est vivement recommandé à tous les Suisses de France de s'inscrire auprès de l'ambassade ou des différents consulats, même s'ils n'envisagent pas de « faire le voyage » pour aller voter en Suisse. L'essentiel est de prouver son intérêt pour la Mère-Patrie afin d'obtenir, dans un avenir plus ou moins éloigné le droit de vote par correspondance, et de convaincre les Suisses de Suisse de l'intérêt porté par leurs compatriotes à l'étranger à être associés à la vie civique et politique de leur pays.

L'action nationalité — dont nous parlons page 8 — fut longuement évoquée. Ce fut une longue marche mais dont le terminal est un grand succès puisque, comme vous le savez déjà, les enfants nés à l'étranger de mère suisse et de père étranger pourront être suisses. Il y a évidemment cette limite d'âge à 32 ans, mais pourquoi ne pas espérer que dans le futur cette limite d'âge soit abolie ? (Réd.). « Hâte-toi lentement mais sûrement » dit le proverbe et nos autorités l'appliquent à la lettre. Quant à l'Avenant à l'accord (de 1966) sur la double imposition avec la France, c'est grâce au dynamisme du président J. Jacot, à l'énergique intervention de l'O.S.E. et par l'attitude déterminée de l'ensemble de la délégation des S. de F. que la révision de cet accord a été interrompue. Ce problème doit être à nouveau étudié à fond afin que des propositions concrètes puissent être soumises aux autorités.

L'AVS/AI fut également longuement évoquée. S'il est vrai que les cotisations pour les S. de F. paraissent élevées, il ne faut pas oublier que ce secteur est fortement déficitaire pour la Confédération. Même si ces revenus doivent être déclarés au fisc, (Réd.). que de Suisses, actuellement, regrettent de ne pas avoir cotisé à l'AVS qui, avec le change, leur assure avec leur séc. soc. française une retraite honorable (Réd.). Différents problèmes liés à l'AVS sont évoqués. M. Martin fit aussi au sein de la C.S.E. un long plaidoyer en faveur des frontaliers, notamment en ce qui concerne le chômage.

Différents problèmes furent encore traités, tels le Congrès des S.E. à Interlaken, les caisses de maladie, l'équivalence des diplômes, mais la place nous manque pour tous les évoquer. L'impression retirée de tous ces débats est que nous sommes bien représentés à Berne et que nos délégués ont à cœur de défendre nos intérêts.

L'ordre du jour très chargé devait être quelque peu modifié, la révision des statuts étant reportée à la fin du Congrès.

M. le Ministre Max Leippert devait intervenir à plusieurs reprises au cours de cette journée : « l'USF est une institution non seulement utile, mais nécessaire. Elle défend les intérêts des S. de F. à l'égard des autorités de la Mère-Patrie. Elle possède une infrastructure solide et représente pour ses responsables un instrument non négligeable... » et de rappeler lui aussi tous les problèmes d'actualité : avenant, nationalité, « il faut se rendre compte que cette offre fort intéressante va probablement mobiliser des dizaines de milliers de demandeurs. A Berne, nous comptons sur une avalanche de demandes, entre 60 et 100 000. Nous demandons à tous les intéressés de remplir soigneusement le questionnaire (disponible en juillet) en vérifiant bien si les annexes demandées (v.p.10..) ne font pas défaut afin d'éviter dans la mesure du possible une correspondance volumineuse entre les intéressés et les représentations suisses d'une part ou les autorités cantonales d'autre part. Ce faisant, l'on contribuera à une simplification et une diminution de travail. **Mais il faudra s'armer de patience car la procédure sera longue, voire très longue. Inutile d'écrire également à votre représentation pour savoir si elle a bien reçu votre dossier et quand vous recevrez une réponse.** (Réd.).

Le rapport du trésorier (comptes malheureusement déficitaires), des commissaires aux comptes, fixation de la cotisation pour 1986 (F. 250.- pour les sociétés de moins de 50 membres, F. 350.- pour les autres, etc...). suscitèrent plusieurs interventions dont celle remarquée de M. Jaccard, rarement d'accord avec ses collègues ! A l'assemblée générale ordinaire succéda l'assemblée extraordinaire pour élire le nouveau bureau étant donné la fin du mandat de M. J.F. Jacot et de ses collègues, MM. X. de Boccard et A. Dufour. La révision des statuts fut ardue et ceux-ci passés au crible, suscitant de nombreuses interventions. Puis ce fut l'élection du nouveau bureau. Le roi est mort, vive le roi, en fait le nouveau président, M. Jacques Dreyer président de la Société suisse de Delle en qualité de président de l'USF, M. Jean Alber, de la Société suisse de Besançon, et M. P. Bee, de la Société suisse de Delle. Connaissant l'activité déployée pendant ces trois années présidentielles, nous ne pouvons que regretter le départ de M. J.F. Jacot et de ses collaborateurs. Nous le félicitons chaudement de la façon dont il a dirigé l'USF. A l'unanimité il fut élu Président d'honneur.

Cette journée commencée à 8 h 30 du matin, finie à 18 h, fut suivie d'une charmante et amicale soirée, animée par « Ceux de Genève », groupe folklorique de danseurs portant le nouveau costume genevois. Le dimanche se termina, si l'on peut dire, en beauté, par la visite du Château de Penthes consacré à l'histoire des Suisses de l'Etranger, aménagé avec beaucoup de goût et d'intelligence par son conservateur, M. Jean-René Bory, que nous aurons le plaisir d'entendre à Paris, le 12 juin, à 18 h 30, au Palais de l'Unesco, Salle II et dont le thème sera : La Suisse, d'un pays pauvre à une nation prospère : le rôle des Suisses de l'étranger.

P.S. - En début d'après-midi, M. B. Invernizzi nous fit une projection du précis audio-visuel explicatif sur le Fonds de Solidarité.
Nelly Silvagni-Schenk

**Arrondissement Consulaire
de Paris**
142, rue de Grenelle
75007 PARIS
☎ (1) 550.34.46
C.C.P. Paris 5 695 57 P
Réception du lundi au vendredi
de 9 heures à 11 h 45

Ouverture d'une agence
consulaire à Trois Îlets
(Martinique)

L'Ambassade de Suisse en France
informe que le Département fédéral des
Affaires étrangères à Berne a décidé
d'ouvrir une agence consulaire à Trois
Îlets (Martinique). Elle est dirigée par M.
Patrick de la Houssaye, auquel a été con-
féré le titre de vice-consul à titre person-
nel. Dans le domaine consulaire, M. de la
Houssaye s'occupe essentiellement des
cas urgents.

L'Ambassade à Paris - à laquelle doit être
adressée toute la correspondance - con-
tinue de traiter directement les affaires
administratives (immatriculation, passe-
ports, état civil, nationalité, contrôle mili-
taire, etc.).

Adresse de M. de la Houssaye (bureau) :
« La Favorite »
Anse Mitan, Pointe du Bout
97229 Trois Îlets / Martinique
Tél. : (19) (596) 76.32.56
76.33.62 / 76.34.08
Télex : 912565

CALENDRIER MEMENTO

U.S.S. de Paris

75^e anniversaire

Samedi 8 juin 1985

15 h : Stade Léon Rabot (Ile de Puteaux).
92800 Puteaux

Tournoi de football USS I Winterthur
Anciens de l'USS

18 h : Vin d'honneur au stade

20 h : L'Orée du Bois (en bordure du Bois
de Boulogne)

Dîner de gala - Animation

Pour tous renseignements complémentaires,
s'adresser à :

M. Martin **Strebel**

☎ 883.44.23 (domicile)

☎ 687.57.99 (bureau)

Cercle Suisse Romand Fête Champêtre

Le Cercle Suisse Romand de Paris organi-
sera sa Fête Champêtre traditionnelle le 16
juin 1985 au Centre Aéré de Châtenay en
France dans le Val d'Oise à partir de 11 heu-
res du matin. Au programme jeux divers et
repas au « Schüblig ».

Pour tous renseignements s'adresser à :

M. Jean **Gaulis**

☎ (3) 985.64.53.

La prodigieuse épopée des Suisses de l'étranger

Mercredi 12 juin - 18 h. 30

Au Palais de l'Unesco, (Salle II), 7 Place Fontenoy, Paris 7^e
(métro : Ségur et Cambronne)

Le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris

&

Le Messenger Suisse

vous convient à une conférence de

Jean-René Bory,

historien, conservateur du Musée des Suisses de l'Etranger
(Château de Penthes, Pregny-Genève)
sur le thème :

LA SUISSE A LA RENCONTRE DE L'EUROPE ET DU MONDE :

**d'un pays pauvre
à une nation prospère,
le rôle des suisses
de l'étranger**

Pour tous renseignements, s'adresser au Messenger Suisse
11, rue Paul Louis Courier - 75007 Paris - Tél. 544.68.41

*Cette conférence est organisée sous le haut-patronage de M. l'Ambas-
sadeur Charles Hummel, Délégué permanent de la Suisse auprès de
l'UNESCO.*

Entrée Libre

Chambre de Commerce Suisse en France

Assemblée générale

à l'Hôtel Lutetia
45, Bd Raspail (6^e)

Mardi 11 juin à 18 heures

suivie d'un dîner-conférence.

Thème : La place financière suisse dans la
concurrence internationale, par M. J.P. Cha-
puis, délégué du Conseil d'administration de
l'Association suisse des banquiers

Pour tous renseignements, s'adresser à la

Chambre de Commerce Suisse en France :

☎ 296.14.17

Pro Ticino

*Assemblée des délégués
des 62 sections de Suisse et de
l'Etranger.*

21-22-23 Juin

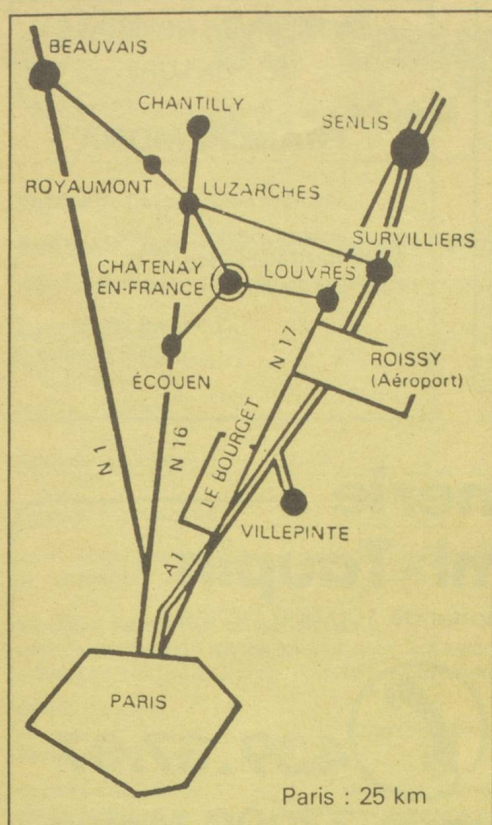
Dîner de gala le samedi 22 juin à 20 heu-
res à l'Hôtel Intercontinental

Pour tous renseignements s'adresser à :

M. Aldo **BECKERT**, Président

☎ 583.00.81 (bureau)

☎ 333.86.43 (domicile)



Château de Châtenay

Dimanche 23 juin

Grande fête champêtre

(Commémoration du 1^{er} août 1291)

en présence de l'Ambassadeur de Suisse et de Madame François de Ziegler.

C'est dans le parc romantique du Château de Châtenay (notre couverture) que les Suisses de Paris et environs se donneront rendez-vous pour la traditionnelle commémoration du 1^{er} août. Le Parc du Château, avec ses 17 hectares, est un véritable tableau de maître, dessiné par Varé, créateur du Bois de Boulogne. Il est planté de plusieurs milliers d'arbres d'essences multiples. Le Château fut bâti à la fin du siècle dernier : gentilhommière « Louis XIII » aux façades régulières de briques et de pierre, il est situé, par la N. 17, à 25 km de Paris et à 15 km de Roissy-en-France (aéroport de Paris - Charles de Gaulle).

En cas de mauvais temps, on trouvera refuge dans la Ferme du XVIII^e siècle, entièrement rénovée, qui jouxte le château.

Programme

avec le concours de l'Union Chorale Suisse

11 h. — Service œcuménique

12 h. — Pique-nique

13 h. — Jeux divers : tir, concours de dessin, pêche miraculeuse, course en sac, jeu de quille, etc.

15 h. — Partie officielle

16 h. — Reprise des jeux

Restauration

On trouvera sur place un plateau pique-nique (jambon à l'os, saucisse de Morteau, cervelas, salade de riz mélangée, au prix de F. 50.-) saucisses de veau grillées, Schübli, tartelettes aux fruits, glaces. Vins blancs suisses, rouges français et diverses boissons non alcoolisées.

Transport

— Par voiture particulière (parking ombragé dans le parc du Château), compter environ 30 à 45 minutes depuis le périphérique.

— Par train : départ Gare du Nord pour la gare de Goussainville, toutes les demi-heures

— Navette de la gare de Goussainville au Château

Appel aux bonnes volontés

Ceux qui sont disposés à animer les jeux et à donner un « coup de main » aux organisateurs, sont priés de s'annoncer au Messenger Suisse - Tél. : 544.68.41.

Fête Champêtre 23 juin

Bulletin réponse à renvoyer au Messenger Suisse, 11, rue Paul Louis Courier, 75007 Paris

(sans aucune obligation de votre part mais pour nous permettre de mieux organiser notre Fête)

Monsieur, Madame

à

à l'intention de participer à la Fête Nationale Suisse du 23 juin

avec personnes

dont enfants

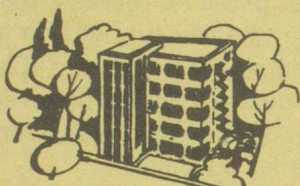
par train ☐

par route ☐

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 645.21.36



**au service
de
notre
colonie**

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSARE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements
prière de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
☎ (1) 645.21.36



*La Suisse
vous accueille
à Paris,
au restaurant*

"La Charbonnade"

8, rue du Père Guérin (anc^t r. Gérard)
Paris 13^e (métro Pl. d'Italie)

Tél. : 588.78.90

Service assuré de 19h à minuit 30
du mardi soir au samedi soir.

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

44, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776.13.37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776.13.37



**Imprimerie
Tschumi-Taupin**
S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

LA QUALITÉ SUISSE



439.37.07

24, rue de Dammarie · 77000 Melun

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU
"BRONZE ACIOR"

« PROCÉDÉS SCHAAD »

S.A. AU CAPITAL DE 2 291 600 F

Siège Social : 27540 IVRY-LA-BATAILLE (Eure)

Usine : 27750 LA COUTURE-BOUSSEY (Eure)

Téléphone : (32) 36.75.54

Télex : ACIOR 770 050 F

Depuis sa création, en 1928, spécialisée dans les

CUPRO-ALUMINIUMS

coulés par gravité en coquilles de précision

Pièces pour toutes industries (5 Gr à 5 kg)

ATELIERS DE FABRICATION DE COQUILLES ET D'USINAGE
LABORATOIRE D'ESSAIS PHYSIQUES ET CHIMIQUES



MARBRERIE JEAN-BERNARD

(entreprise franco suisse)

S.A.R.L.

DANS TOUTE LA FRANCE

— CONSTRUCTION DE CAVEAU

— MONUMENTS-FUNÉRAIRES

— TRANSPORT DE CORPS

6, Boulevard Rodin - 92130 Issy les Moulineaux

28, Rue St Roch - 78350 Jouy-en-Josas

Tél. : 645-14-07

Tél. : 024.90.60